



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 24 mars 2022
affiché ou publié le jeudi 24 mars 2022
identifiant de télétransmission 073-200069110-20220324-lmc1H26898H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26898H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 mars 2022

n° 043-22

Objet : RD - Candidature à l'appel à projets CEE AVELO 2

- date de convocation le 11 mars 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 17 mars 2022

délibération n° 043-22

objet **RD - Candidature à l'appel à projets CEE AVELO 2**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, informe que dans le cadre du Plan mobilités actives initié par le Gouvernement, l'ADEME lance la deuxième édition du programme de financement CEE (certificats d'économie d'énergie) AVELO 2 pour la période 2021-2024, afin de soutenir les territoires ciblés (EPCI de moins de 250 000 habitants, syndicats mixtes...) dans la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation de leurs politiques cyclables.

Ce programme souhaite soutenir la transition vers une mobilité quotidienne plus active avec pour objectif de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien. Il s'articule autour de quatre axes:

- axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables,
- axe 2 : l'expérimentation de services vélo,
- axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées,
- axe 4 : le financement de chargés de mission « vélo » au sein des territoires.

L'ambition du programme est d'accompagner 400 territoires à développer la mobilité quotidienne à vélo pour un budget de 25 M€ sur 2021-2024.

Les établissements publics dotés d'un schéma directeur cyclable peuvent prétendre à des aides sur l'ensemble des axes. A ce titre, il est proposé que Grand Chambéry dépose un dossier de candidature construit autour des objectifs suivants, pour un volume d'opérations total estimé à 427 500 €HT, pour la durée du programme, soit par axe et sur deux ans et demi :

Axe 1 : 30 000 €HT

- Etude et approfondissement du schéma directeur cyclable de Grand Chambéry sur le secteur des Bauges sous condition de financement de l'axe 4.

Axe 2 : 220 000 €HT

- Expérimentation d'un service de location de vélos sur le secteur des Bauges.
- Acquisition de vélos spéciaux (vélos cargos, vélos allongés, cyclo-porteurs électriques...) pour la vélostation de Grand Chambéry.

Axe 3 : 105 000 €HT

- Campagne de communication relative aux axes structurants cyclables.
- Plans de mobilité établissements scolaires du territoire animé par la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc (dont Grand Chambéry est l'actionnaire majoritaire).

Axe 4 : 72 500 €HT

- Chargé de mission vélo pour la réalisation des travaux d'aménagements cyclables du schéma directeur cyclable de Grand Chambéry.

Il est proposé de solliciter de l'Etat, au titre du programme CEE AVELO 2, la subvention la plus élevée possible, soit au maximum 60 % des coûts estimés, en vue du déploiement des objectifs décrits ci-dessus.

Le solde sera pris en charge par Grand Chambéry dans le respect du budget mobilité. Toutefois, Grand Chambéry se réserve le droit de solliciter d'autres partenaires locaux (PNR des Bauges, Département de la Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes...) voire de solliciter d'autres sources de financements complémentaires (appels à projets, Fonds européens...) dans le respect des taux maximaux de subventionnement autorisés, pour la mise en œuvre de ces axes.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil Communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements tenant lieu de plan de mobilité et intégrant un schéma directeur cyclable,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projets CEE AVELO 2 pour le déploiement de la mobilité quotidienne à vélo,

Article 2 : approuve le plan de financement intégrant une participation financière de l'Etat, au titre du programme CEE AVELO 2, pour un volume d'opérations total estimé à 427 500 €HT sur deux ans et demi,

Article 3 : sollicite les financements les plus élevés possible au titre du programme CEE AVELO 2, au maximum de 60 %, pour la mise en œuvre des axes décrits ci-dessus,

Article 4 : sollicite des financements complémentaires sur la part de l'autofinancement à la charge de Grand Chambéry, pour la mise en œuvre des axes identifiés et dans le respect des taux maximaux de subventionnement autorisés,

Article 5 : autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir

Article 6 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **043-22**

Objet de l'acte : **RD - Candidature à l'appel à projets CEE AVELO 2**

Thème Préfecture : **7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions**

Date de l'acte : **24 mars 2022**

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : **073-200069110-20220324-lmc1H26898H1-DE**

Identifiant unique de l'acte : **lmc1H26898H1**

Date de transmission en Préfecture : **24 mars 2022**

Date de réception en Préfecture : **24 mars 2022**

Publication : **jeudi 24 mars 2022**